



Conformément à la date fixée lors de la précédente réunion CODIR n°5 en date du 7 octobre 2024, les membres se réunissent ce jour, lundi 25 novembre 2024, à 10h00, salle Emile ERCKMANN de la Résidence-Autonomie Erckmann-Chatrian, selon l'ordre du jour suivant ;

- 1) Lecture du compte-rendu du CODIR n°5 du 7 octobre 2024
- 2) Marché de Noël 2024
- 3) Repas de Noël 2024
- 4) Projet d'établissement
- 5) Accueil de jour
- 6) Protocoles virus et épidémies hivernales
- 7) Evaluation de la démarche continue d'amélioration de la qualité
- 8) Documents institutionnels
- 9) Premier retour du questionnaire de satisfaction
- 10) Question(s) étique(s)
- 11) Permanence CODIR
- 12) Boîte aux lettres CODIR
- 13) Divers
 - 13.1, Point agenda
 - 13.2, Avis du CODIR sur des possibles permanences de notaires, avocats, huissiers à la Résidence
 - 13.3, Planning des activités version papier
 - 13.4, Locaux poubelles
 - 13.5, Fermeture du secrétariat les après-midis

Monsieur le Délégués des délégués, Pierre BATTESTINI, Résidant & Monsieur Emilien ROESS, Directeur, ouvrent la séance par des salutations et remerciements d'usage.

Puis, l'ouverture et le travail de l'ordre du jour, ainsi constitué :

Point 1 : Lecture du compte-rendu n°5

Monsieur le Directeur Emilien ROESS procède à la lecture du compte-rendu n°5.

Aucune modification n'est apportée.

Ce dernier est soumis au vote.

Il est approuvé à l'unanimité.

(voir annexe 1 : Compte-rendu CODIR n°5)

Point 2 : Marché de Noël 2024

Un retour est fait sur la réalisation du marché de Noël 2024.

Unaniment, les membres du CODIR soulignent la qualité de la tenue du marché de Noël. Moment festif, convivial, « qui fait du bien ».

Point 3 : Repas de Noël 2024

Un point est fait sur l'organisation du repas de Noël 2024.

Ainsi ;

- 1) Choix du traiteur : Centre LECLERC de Sarrebourg
- 2) Prix du repas : 13 euros
- 3) Participation des familles : apéritif et desserts

Point 4 : Projet d'Établissement

Comme il est désormais coutume, un temps durant la réunion CODIR est dédié à la rédaction du projet d'établissement.

Aujourd'hui, réflexion est portée sur ;

- 1) Les droits et les obligations des Résidents, des Salariés, des Familles, des Bénévoles et des intervenants extérieurs
- 2) Les valeurs véhiculées et portées par la Résidence

Point 5 : Accueil de jour

Monsieur Emilien ROESS, Directeur, souhaite recueillir l'impression des membres présents et ainsi la position du CODIR sur l'ouverture d'un accueil de jour au sein de la Résidence.

En effet, Monsieur ROESS envisage un tel projet afin de satisfaire une demande croissante de personnes de Sarrebourg.

Il y voit une opportunité d'ouverture de l'établissement sur et pour son territoire, une réponse à un besoin, sans oublier le bénéfice de fréquentation des activités et du restaurant de la Résidence.

Un tour de table est opéré. L'avis favorable et encourageant de l'ensemble des membres est prononcé.

Point 6 : Protocoles virus et épidémies hivernales 2024

Monsieur Emilien ROESS, propose aux membres CODIR de réfléchir et d'établir une conduite et donc, in fine, à un protocole applicable au sein de l'établissement pour la conduite à tenir durant l'hiver 2024 face aux virus et aux épidémies classiques.

Il est proposé de reprendre, dans les grandes lignes, le dernier protocole appliqué durant la période COVID.

Plus précisément ;

- 1) Les Résidants malades : pas de restaurant, pas d'activité et pas de lieux partagés en commun. Ils restent libres de leurs entrées et sorties de la Résidence
- 2) Les Personnes extérieures : mêmes consignes
- 3) Pour tous : les gestes barrières restent de mise

Point 7 : Evaluation de la démarche qualité

Monsieur le Directeur informe les membres du CODIR du planning de réalisation de l'évaluation externe. Il convie le CODIR à toutes les réunions d'introduction et de conclusion de chaque journée, en plus de la réunion dédiée aux membres du CODIR.

Cette évaluation se tiendra les 17 & 18 décembre 2024.

Monsieur ROESS précise qu'il n'assistera pas à la réunion dédiée aux membres du CODIR, afin de laisser libre toute parole.

(voir annexe 2 : Planning évaluation externe)

Point 8 : Documents institutionnels

Dans le cadre de la refonte totale des documents institutionnels, et conformément à la réglementation, Monsieur le Directeur Emilien ROESS présente et soumet au vote les documents à l'ensemble des membres présents. Documents envoyés 2 semaines avant cette réunion afin de laisser le temps à chacun de les travailler.

1) Contrat de séjour

Voté à l'unanimité

2) Règlement de fonctionnement

Voté à l'unanimité

3) Livret d'accueil

Voté à l'unanimité

4) **Projet d'établissement**

Voté à l'unanimité

5) **Convention de bénévolat**

Voté à l'unanimité

6) **Procédure plaintes et réclamations**

Voté à l'unanimité

7) **Projet Personnalisé Individuel**

Voté à l'unanimité

(voir annexe 3 : Documents institutionnels)

Point 9 : Premier retour des questionnaires de satisfaction

Monsieur le Directeur donne la parole à Madame Annie CANFEUR, Assistante Administrative qui expose les premiers retours des questionnaires de satisfaction.

Pour mémoire, il y a eu des questionnaires de satisfaction à destination ;

- 1) Des Résidants
- 2) Des Salariés
- 3) Des Familles/Référents

(voir annexe 4 : Dépouillement questionnaires de satisfaction)

Point 10 : Question(s) étique(s)

Monsieur Emilien ROESS, Directeur, demande à l'assemblée s'il y a des questions éthiques à aborder.

Aucun membre ne manifeste d'intention.

Point 11 : Permanence CODIR

Monsieur le Délégué des Délégués informe le CODIR que lors de sa dernière permanence CODIR, le mercredi précédent, et malgré une réunion-goûter d'information et de sensibilisation près des Résidants, il n'y a eu aucun Résidant qui s'est présenté à la permanence.

Point 12 : Boîte aux lettres CODIR

Monsieur le Délégué des Délégués informe le CODIR qu'il y a eu 2 mots déposés dans la boîte aux lettres du CODIR et en fait lecture.

Les deux mots portant sur des messages de bonne qualité pratiquée au sein de l'établissement, il n'y a pas eu lieu d'adresser une réponse directe aux rédacteurs.

(voir annexe 5 : Courriers boîte aux lettres CODIR)

Point 13 : Divers

Monsieur ROESS, appelle le point n°13 de l'ordre du jour, à savoir les points divers.

1) Agenda

1.1, Mercredi 11 décembre 2024 : D.G.C.S

La Résidence-Autonomie Erckmann-Chatrian, pour son mode de gouvernance, a été choisie pour recevoir une délégation de la D.G.C.S, toute la journée.

Une réunion-rencontre-échanges est prévue avec les membres du CODIR.

1.2, Jeudi 12 décembre 2024 : C.A

Le dernier Conseil d'Administration de l'année 2024 aura lieu jeudi 12 décembre 2024, à 18h00.

1.3, Mercredi 18 & jeudi 19 décembre 2024 : Evaluation externe

Pour rappel, les membres du CODIR sont invités à être acteurs de l'évaluation externe.

2) Permanences professionnels des droits

Monsieur le Directeur souhaite proposer, au sein de la Résidence, des permanences de professionnels des droits tels que des notaires, avocats, afin de recevoir, individuellement, des Résidents pour faire valoir leurs droits ou répondre à toutes leurs questions, voire les aider dans certaines démarches.

Avant d'entamer une telle démarche, il demande, par un tour de table, l'avis de chacun.

L'ensemble des membres du CODIR, unanimement, et favorable à de telles permanences.

3) Planning des activités version papier

Monsieur ROESS se demande s'il ne faut pas supprimer la version papier des activités, distribuée en chaque début de mois, à chaque Résidant, car, il est source de confusions ou d'erreurs, lorsqu'il y a des changements de programme, du fait de son manque de réactivité et de mise à jour.

Majoritairement, les membres CODIR souhaitent conserver la version papier.

4) Locaux poubelles

Le Directeur informe que la pédagogie et les permanences effectuées aux locaux poubelles portent leurs fruits, puisque le volume de déchet a été divisé par 2 !

Il reste juste le 3^e étage où le tri sélectif est encore mal effectué. Une réunion avec les habitants de cet étage va être organisée en présence de la Concierge Madame Elisabeth DESTEUQUE, de Monsieur le Délégué des délégués Pierre BATTESTINI, et de Monsieur Marc BRYOIS engagé pour la valorisation des déchets.

5) Fermeture du secrétariat les après-midi

A compter de cette semaine et jusqu'aux vacances de Noël, le secrétariat sera fermé les après-midi, permettant à Madame Annie CANFEUR, Assistante Administrative, de pouvoir se consacrer pleinement aux dossiers en cours.

N'ayant plus d'autres points divers, Monsieur le Délégué des délégués, Pierre BATTESTINI & Monsieur le Directeur, Emilien ROESS, lèvent la séance CODIR n°6 à 12h00.

Prochaine réunion CODIR, le : A DEFINIR

Emilien ROESS,

Pierre BATTESTINI

Directeur.

Délégué des délégués.